

du même navire avec un quai de 20 pieds. Néanmoins, l'exploitant qui a un long quai et une grève peu profonde paiera plus cher pour son bail en raison de la longueur du quai, ce à quoi il ne peut rien. Cela constitue une injustice en matière d'imposition.

Le gouvernement a-t-il considéré le peu de profits que peut rapporter la location des lots de grève, une fois déduits les frais d'établissement et d'application du programme—programme qui est exécuté à l'encontre d'un très petit secteur de la troisième industrie du Canada en importance? Toutefois, je ferai remarquer que c'est la plus importante dans la région des lacs Kawartha que j'ai l'honneur de représenter.

Comme nous n'avons pas encore les chiffres de 1968 et puisque, à cause de l'Expo, les chiffres de 1967 pourraient fausser la situation, je vais vous donner ceux de 1966 qui indiquent que 40 millions de touristes ont visité le Canada cette année-là, dont 18 millions sont venus en Ontario et plus de deux millions dans la région des lacs Kawartha. Les recettes touristiques se sont élevées à plus d'un milliard de dollars, dont 398 millions en Ontario. Les chiffres de 1968 devraient être considérablement plus élevés.

Toutefois, au point de vue de rentabilité, l'industrie touristique est marginale. Des frais d'exploitation considérables, la concurrence entre exploitants hôteliers et la concurrence à soutenir à cause d'un nombre de plus en plus élevé de parcs à roulettes privés et provinciaux, dont certains offrent maintenant des services luxueux, tout cela tend à diminuer la marge de bénéfices des propriétaires d'hôtels. Ces gens sont de nouveau menacés sur le plan financier. Où et quand cela finirait-il?

Si le ministère estime qu'il faut adopter une mesure législative au sujet de la location des lots de grève, on pourrait certes trouver une méthode plus simple et plus économique. Pour terminer, j'aimerais suggérer au ministère des Transports de revoir tout le programme avant d'appliquer la méthode actuelle de location des lots de grève.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir assurer aujourd'hui au député qu'en raison du grand nombre d'instances présentées au sujet de la location des lots de grève sur les canaux Trent et Rideau, le ministre des Transports (M. Hellyer) compte remettre lui-même à l'étude la situation et le programme.

• (10.10 p.m.)

L'HABITATION—L'ABOLITION DE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, hier, j'ai posé au ministre des Finances (M. Benson) une question relative à la recommandation du groupe spécial d'étude sur le logement: que la taxe de vente de 11 p. 100 prélevée à l'heure actuelle par le gouvernement fédéral sur les matériaux de construction, soit abolie. Ma question s'inspirait d'une déclaration attribuée au ministre responsable de l'habitation, déclaration qu'il aurait faite à Vancouver, où il aurait allégué que le ministre des Finances serait tenu de jongler avec quelques postes du budget pour éliminer la taxe de vente sur les matériaux de construction.

Le ministre a répondu qu'il ne songeait pas à donner suite aux recommandations du groupe spécial quant à l'abolition de cette taxe. Quant à moi, cette réponse indique que la confusion règne au sein du gouvernement, qu'on a introduit la confusion dans la politique nationale. Il y a quelque temps le ministre des Postes (M. Kierans) pontifiait sur l'OTAN. Cet organisme devait disparaître selon lui. Non satisfait de réorganiser les Postes, il essaie maintenant de réorganiser l'univers.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce serait peut-être une bonne idée.

M. Carter: Pas si le ministre des Postes s'en chargeait, si l'on songe à sa réorganisation des postes.

Une équipe d'experts dirigée par un ministre a déclaré: «Abolissez la taxe de 11 p. 100 sur l'habitation.» Le ministre des Finances répond: «Elle restera». Il est donc évident qu'il n'y a aucune unité au sein du cabinet. Tout le monde sait qu'il faut abolir la taxe de vente de 11 p. 100.

M. McGrath: Tout le monde, sauf le ministre des Finances.

M. Carter: Exactement. A mon avis, voilà la raison qui a le plus contribué, à elle seule, à faire monter le coût final des maisons. Cette taxe de 11 p. 100 joue souvent dans la décision d'acheter ou non une maison.

Comme le ministre des Finances n'est pas ici, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Ledit groupe d'étude sur le logement n'était-il qu'une autre étape dans la campagne personnelle de publicité du ministre des Transports (M. Hellyer). Je voudrais